



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive restreinte

Pv du 02 février 2018

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Guillaume Dem, Michel Madec .

Conditions météorologiques :

Compte tenu des conditions météorologiques exceptionnelles, la commission sportive du district du Finistère autorise, le déroulement des compétitions seniors sur des terrains classés minimum A11 (pelouse, synthétique, stabilise - longueur minimum 95 m x largeur minimum 55 m).

Pour la sécurité des joueurs, aucun obstacle, matériel ou équipement ne doit exister sur ou au dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m de large autour d'elle conformément à l'article 1.1. 7 des règlements des terrains de FFF.

Bien entendu ces terrains devront être tracés et équipés de drapeaux de coins.

En conséquence, les matches prévus avant la rencontre principale pourront être déplacés sur un terrain annexe ou de repli, ayant les dimensions minimales, ne faisant pas l'objet d'interdiction.

Les clubs éventuellement appelés à utiliser exceptionnellement des terrains synthétiques ou stabilisés, devront, 24 h a minima a l'avance, aviser leurs adversaires pour qu'ils prennent leurs dispositions d'équipement. Dans ce cas, un club visiteur refusant de jouer sur terrain synthétique ou stabilisé pourra être sanctionné par la perte du match par pénalité.

Le secrétaire

Le président du district

Le président Délégué

Le président

Guillaume DEM

Alain LE FLOCH

André Toulemont

Yves Sizun